



PRÉFET DE L'OISE

DDT
bureau de l'environnement
Mireille Aurégan

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2011

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 8 décembre 2011 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de M. Philippe Guillard directeur départemental des territoires, mandaté par le Préfet pour le représenter, accompagné de M^{me} Anne-Charlotte Brel, responsable du service eau, environnement et forêt de la direction départementale des territoires et M^{mes} Mireille Aurégan, Françoise Batelliye et Catherine Cancalon du bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires.

Assistaient à la réunion

Membres permanents

- M^{me} Isabelle Modeste et M. Thibaut Richard, direction départementale des territoires,
- M. Jacques Lagulle, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, accompagné de M^{me} Régine Demol,
- M^{me} Nathalie Haubourdt, direction départementale de la protection des populations, accompagnée de M. Pascal Ancelin,
- M^{me} Paulette Rosius, ROSO,
- M^{me} Agnes Janes, Ineris,
- M^{me} Muriel Pérez, agence régionale de la santé, accompagnée de M^{me} Renée Blot et M. Azzeline Gouasmia,
- M. André Eloy, FDPPMA 60,
- M. Benoît Grégoire, chambre d'agriculture,
- M. Michel Pillon, UDAF
- M. Frédéric Sourbet, chambre de métiers et de l'artisanat
- M. Roger Menn, vice-président du Conseil Général de l'Oise,
- M. Christophe Ménard chambre de commerce et de l'industrie

Membres excusés

M^{me} Peluffe donne pouvoir à M. Grégoire
M. Vinay donne pouvoir à M^{me} Rosius

Membres consultatifs et invités

- M. Antoine Coppin, service départemental d'incendie et de secours
- M^{me} Sandrine Tannière, chambre de commerce et d'industrie
- M. Dominique Donnez, M. Nabil Khiyer et M. Christian Varlet, DREAL Picardie

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**HABITAT INSALUBRE - ARS
Dossier n°1**

OBJET : Immeuble sis 118, rue du Moulin d'Ars à CAMBRONNE LES CLERMONT

RAPPORTEUR : M^{me} Blot

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DDPP – dossier n°1**

OBJET : Monsieur Jean-Pierre SELIG
APC de dérogation de distance

RAPPORTEUR : M. Ancelin

PERSONNES ENTENDUES : M. Selig
M. Traen adjoint au maire

OBSERVATIONS :

M. Traen demande qui va imposer à l'exploitant de mettre les colliers aux chiens pour les empêcher d'aboyer.

M. Ancelin explique que si des plaintes écrites parviennent à l'inspection, et après visite sur site, le nécessaire sera fait auprès de l'exploitant pour qu'il mette ces colliers anti-aboiement. Il indique que le projet d'arrêté présenté est une régularisation administrative, l'exploitation étant déjà existante.

M^{me} Haudebourt précise que jusqu'à présent, l'inspection n'a reçu aucune plainte et qu'il est toujours possible de rajouter des prescriptions si besoin. Pour l'instant l'installation est autorisée pour 15 chiens, si l'exploitant veut en augmenter le nombre, il devra déposer un dossier.

M. Selig confirme qu'il est prêt à mettre des colliers aux chiens en cas d'aboiements. Il en a en permanence chez lui, mais les chiens aboient très peu et il y a une personne en permanence sur place pour les faire taire si besoin.

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°1**

OBJET : Société ALLARD EMBALLAGES à COMPIEGNE
APC prescrivant la réalisation d'une étude de dangers concernant les installations du site

RAPPORTEUR : M. Lagulle

PERSONNES ENTENDUES : M. Dubus, directeur régional Nord
M^{me} Ducornet, responsable QHSE

OBSERVATIONS :

M. Dubus indique qu'il n'a pris ses nouvelles fonctions de directeur du site que la semaine précédente. Il précise qu'un audit par l'APAVE vient d'être lancé, et que la réponse de l'audit est attendue d'ici 15 jours. Il s'apprête également à demander la visite d'un tiers expert d'ici un mois. Un délai supplémentaire sera peut être nécessaire pour réaliser cette action. Il demande si un prestataire est préconisé par la DREAL pour cette tierce expertise.

M^{me} Ducornet précise que la société est également en relation avec le SDIS pour l'étude de danger. Pour le choix du tiers expert la société n'a qu'une liste datant de 2003.

M. Lagulle suggère de prendre contact avec l'inspecteur des installations classées pour communiquer l'expert retenu pour la tierce expertise. Il lui précisera si le choix convient après vérification. Il précise que le délai commence à partir de la notification de l'arrêté qui devrait être signé début janvier 2012.

M. Guillard demande si la différence de coût est importante entre le système installé par la société et celui qui est demandé.

M^{me} Ducornet confirme que la différence de coût est importante.

M. Dubus précise que des mesures ont été prises sur les zones les plus sensibles, mais que le choix a été fait de réserver l'investissement à la production. Le premier écho transmis par l'inspecteur de l'APAVE indique que l'installation semble convenir. Il indique que l'impact au niveau local est limité, l'installation étant située sur un terrain industriel dont la moitié est un terrain vague.

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°2**

OBJET : Société DRAKA FILEKA à SAINTE-GENEVIEVE
AP d'autorisation d'exploiter des installations de fabrication de câbles

RAPPORTEUR : M. Lagulle

PERSONNES ENTENDUES : M. Bru, chef d'établissement
M. Decave, responsable HSE
M^{me} Vanbersel, maire

OBSERVATIONS :

M. Decame souhaite revoir la fréquence de nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures. Le projet d'arrêté prescrit 6 mois, il propose que la fréquence soit portée à un an. Il demande également que les mesures des différents types de polluants pour les rejets atmosphériques ne soient réalisées qu'en fonction des produits utilisés.

M. Lagulle indique qu'il a reçu les demandes d'aménagement au projet trop tardivement pour pouvoir les analyser et propose à l'exploitant de faire remonter l'ensemble de ses observations dès qu'il aura reçu le projet d'arrêté pour consultation. Il indique que pour les rejets atmosphériques certains peuvent être améliorés en fonction des flux émis.

Pour le nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures, si des nettoyeurs électroniques sont en place, la fréquence de nettoyage peut être diminuée.

M. Guillard propose à l'exploitant de mettre en forme sa demande et de la transmettre aux services de l'État lors de la consultation du projet d'arrêté qui suit le CODERST.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°3**

OBJET : Société ESCALE AUTO à CREPY EN VALOIS
AP portant agrément de l'exploitant pour les installations de dépollution et démontage de
véhicules hors d'usage

RAPPORTEUR : M. Lagulle

PERSONNES ENTENDUES : M. Longatte, gérant
Maire, excusé

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°4**

OBJET : Société GOSS INTERNATIONAL à MONTATAIRE
AP d'autorisation d'exploiter une installation de conception et de fabrication de rotatives offset

RAPPORTEUR : M. Lagulle

PERSONNES ENTENDUES : M. Decoster, responsable bâtiment et énergie.

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°5**

OBJET : Société ALPHA DIRECT SERVICES PICARDIE à BEAUVAIS
AP d'enregistrement relatif à l'extension de l'entrepôt

RAPPORTEUR : M. Lagulle

PERSONNES ENTENDUES : M. Diaconu, président
M. Leleu, bureau d'étude environnement et entreprises
M. Delabre, communauté d'agglomération du Beauvaisis

OBSERVATIONS :

M. Diaconu précise qu'il s'agit d'une activité très simple, non polluante, en parfaite correspondance avec la directive sur le développement durable. Ce n'est pas une entreprise de logistique, il n'y a pas de stock. La société prépare des commandes, les produits arrivent et repartent aussitôt vers leur destinataire. L'objectif est de traiter tout type de produits, des livres aux chaussures, afin de pouvoir se développer.

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°6**

OBJET : Société CLARIANT à TROSLY-BREUIL

APC prescrivant toutes les mesures de maîtrise des risques à la suite de l'examen des principales études des dangers

RAPPORTEUR : M^{me} Demol

PERSONNES ENTENDUES : M. Ménard,
M. Pollet, 1^{er} adjoint au maire

OBSERVATIONS :

M. Ménard précise que le projet d'arrêté est l'aboutissement de 4 ans d'échanges avec les services de la DREAL.

M^{me} Rosius indique qu'elle a bien compris les différentes étapes mais s'interroge sur les motivations de la société pour aller jusqu'en 2016.

M. Ménard explique que certaines motivations sont d'ordre financier, mais d'autres répondent à des impératifs techniques. Ce sont les deux raisons pour lesquelles la société ne peut aller plus vite.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL
ARS – dossier n°1**

OBJET : Monsieur Franck BACQUET à SOMMEREUX
APC de dérogation de distance

RAPPORTEUR : M^{me} Blot

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST

Une abstention, favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE et LOI SUR L'EAU
ARS – Dossier n°1**

Les six dossiers numérotés de 1 à 6 ont été présentés ensemble. Alternativement les rapporteurs de l'ARS et de la DDT/SEEF/Eau, ont présenté les rapports sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et l'autorisation de prélever les eaux souterraines. Un seul vote a eu lieu pour l'ensemble des six dossiers.

OBJET :

Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, d'établissement des périmètres de protection des captages n°0102-8X-0134 et n°0102-8X-0135 situés sur le territoire de la commune d'Allonne au lieu dit « les Grands Prés d'Allonne » et d'autorisation d'utilisation et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine

RAPPORTEUR : M^{me} Perez

PERSONNES ENTENDUES : M. Bracquart et M. Marquetti, représentants le SIAEAB, syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'agglomération Beauvaisienne.

OBSERVATIONS :

M. Marchetti remercie les services de l'État pour leur collaboration. L'objectif du syndicat est d'être dans une situation plus performante.

M. Grégoire regrette que ses remarques formulées lors du CODERST d'octobre 2011, relatives à « l'épandage des fumiers et autres déjections solides » ne soient pas prises en considération dans ce nouvel arrêté, afin que cela ne figure plus à l'article 6.3 du projet d'arrêté dans les « interdits » mais dans les « réglementés ».

Par ailleurs il souhaite que les dépôts permanents soient interdits mais pas les dépôts temporaires.

Il conteste que le projet d'arrêté reprenne la réglementation générale actuellement applicable aux exploitations agricoles, il propose d'y faire simplement référence ce qui évitera de faire apparaître des différences entre les arrêtés de déclaration d'utilité publique de dérivation des eaux et la réglementation. Il souhaite également avoir des précisions sur le pacage des animaux et le système de collecte des effluents.

Mme Pérez répond qu'elle prend en compte sa demande sur l'épandage des fumiers et précise que la formulation définitive de l'arrêté présenté au mois d'octobre sera reprise en ce sens.

Elle précise qu'en ce qui concerne les dépôts, les permanents et les temporaires sont interdits. La notion de dépôt temporaire ou permanent sera retirée des projets d'arrêtés.

M. Marchetti précise que les agriculteurs sont bien au courant de ces contraintes.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE et LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°1**

Les six dossiers numérotés de 1 à 6 ont été présentés ensemble. Alternativement les rapporteurs de l'ARS et de la DDT/SEEF/Eau, présentent les rapports sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et l'autorisation de prélever les eaux souterraines. Un seul vote a eu lieu pour l'ensemble des six dossiers.

OBJET : SIAEAB

AP d'autorisation de prélever les eaux souterraines à partir des forages susvisés sur la commune d'Allonne pour desservir 12 communes

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES : M. Bracquart et M. Marquetti, représentants le SIAEAB, syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'agglomération Beauvaisienne

OBSERVATIONS : Les 6 dossiers du SIAEAB ont été traités ensemble. Le compte rendu des débats figure au dossier ARS n°1.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE et LOI SUR L'EAU
ARS – Dossier n°2**

Les six dossiers numérotés de 1 à 6 ont été présentés ensemble. Alternativement les rapporteurs de l'ARS et de la DDT/SEEF/Eau, présentent les rapports sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et l'autorisation de prélever les eaux souterraines. Un seul vote a eu lieu pour l'ensemble des six dossiers.

OBJET :

Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, d'établissement des périmètres de protection du captage n°0079-6X-0057 situé sur le territoire de la commune de Bonnières dans « le Bois du Parc » et d'autorisation d'utilisation et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine

RAPPORTEUR : M^{me} Pérez

PERSONNES ENTENDUES : M. Bracquart et M. Marquetti, représentants le SIAEAB, syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'agglomération Beauvaisienne

OBSERVATIONS : Les 6 dossiers du SIAEAB ont été traités ensemble. Le compte rendu des débats figure au dossier ARS n°1.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE et LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°2**

Les six dossiers numérotés de 1 à 6 ont été présentés ensemble. Alternativement les rapporteurs de l'ARS et de la DDT/SEEF/Eau, présentent les rapports sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et l'autorisation de prélever les eaux souterraines. Un seul vote a eu lieu pour l'ensemble des six dossiers.

OBJET : SIAEAB

AP d'autorisation de prélever les eaux souterraines à partir du forage susvisé sur la commune de Bonnières pour desservir 34 communes

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES : M. Bracquart et M. Marquetti, représentants le SIAEAB, syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'agglomération Beauvaisienne

OBSERVATIONS : Les 6 dossiers du SIAEAB ont été traités ensemble. Le compte rendu des débats figure au dossier ARS n°1.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE et LOI SUR L'EAU
ARS – Dossier n°3**

Les six dossiers numérotés de 1 à 6 ont été présentés ensemble. Alternativement les rapporteurs de l'ARS et de la DDT/SEEF/Eau, présentent les rapports sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et l'autorisation de prélever les eaux souterraines. Un seul vote a eu lieu pour l'ensemble des six dossiers.

OBJET :

Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, d'établissement des périmètres de protection du captage n°0079-1X-42 situé sur le territoire de la commune de Saint-Deniscourt le long du chemin rural dit « des Prés » et d'autorisation d'utilisation et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine

RAPPORTEUR : M^{me} Pérez

PERSONNES ENTENDUES : M. Bracquart et M. Marquetti, représentants le SIAEAB, syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'agglomération Beauvaisienne

OBSERVATIONS : Les 6 dossiers du SIAEAB ont été traités ensemble. Le compte rendu des débats figure au dossier ARS n°1.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE et LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°3**

Les six dossiers numérotés de 1 à 6 ont été présentés ensemble. Alternativement les rapporteurs de l'ARS et de la DDT/SEEF/Eau, présentent les rapports sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et l'autorisation de prélever les eaux souterraines. Un seul vote a eu lieu pour l'ensemble des six dossiers.

OBJET : SIAEAB

AP d'autorisation de prélever les eaux souterraines à partir du forage susvisé sur la commune de Saint-Deniscourt pour desservir 11 communes

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES : M. Bracquart et M. Marquetti, représentants le SIAEAB, syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'agglomération Beauvaisienne

OBSERVATIONS : Les 6 dossiers du SIAEAB ont été traités ensemble. Le compte rendu des débats figure au dossier ARS n°1.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°1**

Les 9 dossiers numérotés de 1 à 9, relatifs à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées, ont été présentés ensemble. Un seul vote a eu lieu.

OBJET : STEP de BREUIL LE VERT

AP concernant la présence de micro polluants des stations de traitement des eaux usées

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES :

STEP de Breuil le Vert : M. Trannois, CC du Clermontois, service eaux et assainissement et M. Nouger, responsable assainissement Lyonnaise des eaux.

STEP de Monchy : M. Pierard chargé de mission, CC du Liancourtois

STEP de Mouy : M. Godin, président du SIVOM

OBSERVATIONS :

M. Pierard demande pour la STEP de Monchy des précisions sur l'article 1 concernant le nombre de mesures par an.

M. Richard précise que c'est 3 mesures par an.

M. Pierard précise qu'il manque la commune de Rantigny dans la liste des communes traitées par la STEP de Monchy.

M. Richard répond que le commune sera rajoutée dans l'arrêté.

- Sortie -

M. Richard indique qu'il n'a pas répondu à la commune de Crépy en Valois qui demandait combien les mesures coûtent après 2012, car cela dépend de la campagne de mesures de 2012.

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°2**

Les 9 dossiers numérotés de 1 à 9, relatifs à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées, ont été présentés ensemble. Un seul vote a eu lieu.

OBJET : STEP de CREPY EN VALOIS

AP concernant la présence de micro polluants des stations de traitement des eaux usées

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES :

STEP de Breuil le Vert : M. Trannois, CC du Clermontois, service eaux et assainissement et M. Nouger, responsable assainissement Lyonnaise des eaux.

STEP de Monchy : M. Pierard chargé de mission, CC du Liancourtois

STEP de Mouy : M. Godin, président du SIVOM

OBSERVATIONS :

Le compte rendu figure au dossier n°1 des dossiers loi sur l'eau.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°3**

Les 9 dossiers numérotés de 1 à 9, relatifs à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées, ont été présentés ensemble. Un seul vote a eu lieu.

OBJET : STEP de GOUVIEUX

AP concernant la présence de micro polluants des stations de traitement des eaux usées

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES :

STEP de Breuil le Vert : M. Trannois, CC du Clermontois, service eaux et assainissement et M. Nouger, responsable assainissement Lyonnaise des eaux.

STEP de Monchy : M. Pierard chargé de mission, CC du Liancourtois

STEP de Mouy : M. Godin, président du SIVOM

OBSERVATIONS :

Le compte rendu figure au dossier n°1 des dossiers loi sur l'eau.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°4**

Les 9 dossiers numérotés de 1 à 9, relatifs à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées, ont été présentés ensemble. Un seul vote a eu lieu.

OBJET : STEP de MERU

AP concernant la présence de micro polluants des stations de traitement des eaux usées

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES :

STEP de Breuil le Vert : M. Trannois, CC du Clermontois, service eaux et assainissement et M. Nouger, responsable assainissement Lyonnaise des eaux.

STEP de Monchy : M. Pierard chargé de mission, CC du Liancourtois

STEP de Mouy : M. Godin, président du SIVOM

OBSERVATIONS :

Le compte rendu figure au dossier n°1 des dossiers loi sur l'eau.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°5**

Les 9 dossiers numérotés de 1 à 9, relatifs à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées, ont été présentés ensemble. Un seul vote a eu lieu.

OBJET : STEP de MONCHY SAINT ELOI
AP concernant la présence de micro polluants des stations de traitement des eaux usées

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES :

STEP de Breuil le Vert : M. Trannois, CC du Clermontois, service eaux et assainissement et M. Nouger, responsable assainissement Lyonnaise des eaux.

STEP de Monchy : M. Pierard chargé de mission, CC du Liancourtois

STEP de Mouy : M. Godin, président du SIVOM

OBSERVATIONS :

Le compte rendu figure au dossier n°1 des dossiers loi sur l'eau.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°6**

Les 9 dossiers numérotés, de 1 à 9 relatifs à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées, ont été présentés ensemble. Un seul vote a eu lieu.

OBJET : STEP de MOUY

AP concernant la présence de micro polluants des stations de traitement des eaux usées

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES :

STEP de Breuil le Vert : M. Trannois, CC du Clermontois, service eaux et assainissement et M. Nougier, responsable assainissement Lyonnaise des eaux.

STEP de Monchy : M. Pierard chargé de mission, CC du Liancourtois

STEP de Mouy : M. Godin, président du SIVOM

OBSERVATIONS :

Le compte rendu figure au dossier n°1 des dossiers loi sur l'eau.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°7**

Les 9 dossiers numérotés de 1 à 9, relatifs à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées, ont été présentés ensemble. Un seul vote a eu lieu.

OBJET : STEP de NOYON

AP concernant la présence de micro polluants des stations de traitement des eaux usées

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES :

STEP de Breuil le Vert : M. Trannois, CC du Clermontois, service eaux et assainissement et M. Nouger, responsable assainissement Lyonnaise des eaux.

STEP de Monchy : M. Pierard chargé de mission, CC du Liancourtois

STEP de Mouy : M. Godin, président du SIVOM

OBSERVATIONS :

Le compte rendu figure au dossier n°1 des dossiers loi sur l'eau.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°8**

Les 9 dossiers numérotés de 1 à 9, relatifs à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées, ont été présentés ensemble. Un seul vote a eu lieu.

OBJET : STEP de SAINT JUST EN CHAUSSEE
AP concernant la présence de micro polluants des stations de traitement des eaux usées

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES :

STEP de Breuil le Vert : M. Trannois, CC du Clermontois, service eaux et assainissement et M. Nouger, responsable assainissement Lyonnaise des eaux.

STEP de Monchy : M. Pierard chargé de mission, CC du Liancourtois

STEP de Mouy : M. Godin, président du SIVOM

OBSERVATIONS :

Le compte rendu figure au dossier n°1 des dossiers loi sur l'eau.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°9**

Les 9 dossiers numérotés de 1 à 9, relatifs à la surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux traitées des stations de traitement des eaux usées, ont été présentés ensemble. Un seul vote a eu lieu.

OBJET : STEP de SENLIS

AP concernant la présence de micro polluants des stations de traitement des eaux usées

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES :

STEP de Breuil le Vert : M. Trannois, CC du Clermontois, service eaux et assainissement et M. Nouger, responsable assainissement Lyonnaise des eaux.

STEP de Monchy : M. Pierard chargé de mission, CC du Liancourtois

STEP de Mouy : M. Godin, président du SIVOM

OBSERVATIONS :

Le compte rendu figure au dossier n°1 des dossiers loi sur l'eau.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°10**

OBJET : Commune de NANTEUIL LE HAUDOIN
AP autorisant la réparation des têtes de l'ouvrage hydraulique au droit de la Nonette

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
DDT/SEEF – Dossier n°11**

OBJET : Commune de VILLERS-COTTERETS
Arrêté inter-préfectoral portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter le système
d'assainissement de la commune

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**LOI SUR L'EAU
ARS – Dossier n°12**

OBJET : Société EUREAUSOURCES à MAROLLES

AP d'autorisation d'exploiter l'eau d'un forage à des fins de conditionnement destiné à la consommation humaine sous la désignation commerciale « eau de source CLAIR'OISE »

RAPPORTEUR : M^{me} Perez

PERSONNES ENTENDUES : M. Cadard, directeur qualité

OBSERVATIONS :

M. Guillard demande si la société vend des bonbonnes pour des fontaines.

M. Cadard répond qu'il vend exclusivement des bonbonnes d'eau des fontaines. Les bonbonnes contiennent cinq gallons américains.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**CLIMAT AIR ENERGIE
DREAL - Dossier n°1**

OBJET : présentation du projet de SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE PICARDIE (SRCAEP)

RAPPORTEUR : Messieurs Varlet et Khiyer

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS :

M. Guillard explique que le SRCAEP est à considérer comme un outil de gouvernance permettant de mettre en cohérence des politiques et des actions dans les domaines du climat de l'air et de l'énergie, afin de prendre des objectifs au plus des territoires pour respecter les deux objectifs nationaux chiffrés et temporels :

- réduire de 20% les émissions de GES (gaz à effet de serre) en 2020 ;
- réduire de 75% ou diviser par 4 les émissions de GES en 2050.

M. Pillon craint que des éoliennes soient implantées un peu partout.

M. Varlet explique que les implantations d'éoliennes ne sont possibles que dans les zones vertes et oranges.

M. Guillard précise qu'en plus, tout nouveau parc éolien fait dorénavant l'objet d'une étude installation classée pour l'environnement (ICPE). Cependant pour atteindre les objectifs de 2020 et 2050 il faudra bien développer les énergies renouvelables telles que l'éolien ou la biomasse.

M. Pillon réplique qu'il ne faut pas tout miser sur l'éolien.

M. Guillard confirme qu'il faut établir un savant dosage d'énergies renouvelables avec celles existantes. Il explique que la France est le deuxième pays d'Europe le plus favorisé pour le vent. Du fait de son exposition géographique par rapports aux vents marins, il y a toujours 1/3 des éoliennes qui peuvent fournir de l'électricité.

M. Menn affirme que si on continue à maintenir les certificats énergétiques qui constituent un droit à polluer bien cotés en bourse, il paraît dérisoire de développer ces nouvelles énergies.

M. Guillard répond qu'avec la crise économique, le prix aujourd'hui de ces certificats sont en baisse. Le marché du droit à polluer permet de fixer des plafonds, et permet aux États soit d'investir pour diminuer la pollution, soit d'acheter à ses voisins un droit à polluer en attendant de pouvoir s'améliorer. Il précise que le grand secteur sur lequel on peut investir pour gagner en économie d'énergie est l'habitat.

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 8 décembre 2011

**CLIMAT AIR ENERGIE
DREAL - Dossier n°2**

OBJET : Mise à jour des seuils de déclenchement des procédures préfectorales en cas de pic de pollution atmosphérique

RAPPORTEUR : M. Donnez

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS :

M. Guillard demande si avec ces nouveaux seuils il y aurait des déclenchements de procédure de pollution atmosphérique actuellement en Picardie.

M. Donnez répond que la Picardie est considérée aujourd'hui pour avoir un air pur. Cependant avec ces nouveaux seuils dans certains cas, il pourrait y avoir des déclenchements.

Il précise que ce dossier ne nécessite pas de vote, il s'agit d'une simple information des membres du CODERST en lien avec le schéma régional climat air énergie Picardie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Philippe Guillard lève la séance.
La réunion suivante du conseil aura lieu, le 19 janvier 2012 à 14h30.

Le Président,

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe GUILLARD

